

Session d'approfondissement

APPROCHE DE LA PROGRAMMATION ARCHITECTURALE

Outil de planification, jeux d'acteurs, arbitrage, faisabilité, compromis...

PROGRAMME 2011

CONTEXTE ET MOTIFS

A la lecture du code des marchés publics, la définition du cadre de besoins en amont de toute consultation est plus que jamais essentielle pour les élus et les décideurs locaux : elle est devenue l'un des fondamentaux de la commande publique et conforte la responsabilité des acheteurs publics. Par extension, les objectifs d'efficacité et la quantification des objectifs notamment financiers dans les processus d'élaboration de projets privés, conduisent à une nécessaire professionnalisation des maîtres d'ouvrages. Le souci d'une meilleure cohérence des projets et la complexification des processus d'élaboration justifient la mise en œuvre d'outils mettant en perspectives les enjeux et la conduite maîtrisée de ceux-ci à toutes phases de la conception.

Qu'il s'agisse de la construction de bâtiments neufs, ou de la restructuration de bâtiments existants, l'expression du besoin tend à se généraliser autour des outils de programmation. L'objet, « programme de construction » trouve ses prémices dès la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 - Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (art. 2).

À l'heure actuelle, si nombre de maîtres d'ouvrages ont pris conscience de la nécessité d'un tel outil, certains le résumant encore parfois à la seule approche technique des besoins au risque de mettre en porte à faux un projet et une équipe de conception. Pourtant, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, l'identification, l'appropriation et la valorisation de ses objectifs, la qualification des modalités de mise en œuvre de ce besoin, du contrôle institutionnel ou des partenariats de l'opération forment autant de contraintes à anticiper en amont de la conception pour les maîtres d'ouvrage que d'axes de lecture, de questionnements et d'interprétation de la commande à exploiter judicieusement par des concepteurs dès les phases initiales de concours ou de définition architecturale et technique du projet.

OBJECTIFS

Pour permettre aux équipes de conception de sensibiliser et d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en place d'un projet dès l'apparition d'une commande potentielle, cette formation propose de comprendre la programmation architecturale, ses fondamentaux et ses enjeux par l'appropriation de ses méthodes au travers d'applications pratiques.

L'étude des problématiques diverses de la programmation permet d'appréhender les aspects favorisant le dialogue et l'appropriation d'un projet futur entre partenaires et donneurs d'ordre, puis entre une maîtrise d'ouvrage et sa maîtrise d'œuvre.

Par la compréhension de la démarche de programmation, la formation aspire enfin à fournir aux praticiens de la maîtrise d'œuvre une grille de lecture et les outils pédagogiques leur permettant d'exploiter, d'avoir un regard critique et réinterpréter un programme dans les phases de conceptions, constitutive de succès pour l'opération.

PUBLIC

Architectes, maîtres d'œuvre, autres équipes de conception.

DURÉE

2 jours consécutifs, soit 14 heures de formation

COÛT PÉDAGOGIQUE

TARIF FORMATION CONTINUE : 400 euros net de taxes
(l'organisme n'est pas assujéti à la TVA)

CONTENU ET DÉMARCHE

Première journée : La démarche de programmation et ses phases pré-opérationnelles

- Comprendre la programmation comme un outil de planification et une méthode de travail générique**
Au travers de l'analyse des cadres réglementaires et de l'apprentissage des principes généraux de la programmation, la première étape vise à apprécier la place du programme dans le processus de conception global, en comprendre les attentes et objectifs potentiels de celle-ci.

 - ⇒ Analyse d'un processus de conception de projet et la nature des responsabilités incombant aux acteurs dans ces différentes phases.
 - ⇒ Analyse d'une méthodologie classique de programmation, phase par phase pour en comprendre les étapes jalons, les objectifs.
- Accompagner l'expression du besoin : concevoir la pré-programmation comme un jeu d'acteurs et accompagner la mise en place des organisations futures.**
Les phases préalables permettent d'identifier le cadre des contraintes symboliques, organisationnelles, fonctionnelles, techniques, juridiques...Lorsqu'elles impactent l'organisation d'une structure existante ou le projet, quelle posture adopter dans l'interface décideurs/utilisateurs ?

 - ⇒ Identifier où se placent les enjeux de la commande.
 - ⇒ Identifier les différentes problématiques par domaines fonctionnels
 - ⇒ Anticiper les blocages : une démarche itérative permettant éventuellement de requalifier la commande.
 - ⇒ Comment communiquer autour des besoins : faciliter l'adhésion au travers d'outils adaptés.
- Le processus de validation et d'arbitrage : la faisabilité comme outil de compréhension, d'appropriation des enjeux et contraintes, de compromis.**
Justifier de la faisabilité d'un projet ou de son infaisabilité oblige à en apprécier toutes les composantes : organisation

Session d'approfondissement

APPROCHE DE LA PROGRAMMATION ARCHITECTURALE

Outil de planification, jeux d'acteurs, arbitrage, faisabilité, compromis...

PROGRAMME 2011

de la maîtrise d'ouvrage, délais, contraintes physiques, symboliques... Il s'agit du moment en relation avec le projet et le plus susceptible de générer les premiers compromis.

- ⇒ Comment valoriser le risque ? outils de faisabilité spatiale et financière.
- ⇒ S'extraire de toute immixtion dans le rôle de la maîtrise d'œuvre tout en définissant des axes de conception.
- ⇒ Débloquer les situations en étant force de propositions.

Deuxième journée : Conceptualiser et concevoir le projet. Accompagner le maître d'ouvrage dans une dynamique de projet

- **Le programme détaillé comme outils d'aide à la conception.**
Approfondir les besoins et transmettre les clés de compréhension du projet au(x) concepteur(s).
 - ⇒ Rappeler et clarifier les aspirations profondes du maître d'ouvrage.
 - ⇒ Définir exhaustivement les besoins pour accompagner toutes les phases de la conception (fonctionnel ; technique ; environnementaux).
 - ⇒ Gérer les évolutions dans le temps et identifier les risques de dérives
 - ⇒ Les montages complexes (PPP ; conception réalisation, BEH) : impact juridique et contractuel des procédures sur le programme et sa définition.
- ⇒
- **Concevoir le concours comme une stratégie et un passage de témoin.**
La confrontation du programme à son interprétation induit deux axes de lecture, celui du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre se devant de converger
 - ⇒ Comprendre les aspirations du maître d'ouvrage et convaincre au travers un projet de conception : identifier et hiérarchiser les enjeux, questionner le programme et les critères de jugement.
 - ⇒ Analyser le projet sur la base des exigences attendues en cohérence avec le niveau de définition et d'aboutissement de celui-ci.
- **Quelle posture adopter sur un projet en l'absence de programme ?**
Les objectifs d'une commande peuvent être multiples, antagonistes ou absents : face à une incapacité à formaliser la commande, il convient d'initialiser la démarche de programmation.
 - ⇒ Apprécier l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et ses intentions initiales pour proposer une méthode de travail adaptée (schéma directeur, note d'opportunité, pré-programme...) ou de nouveaux partenariats.
 - ⇒ Organiser une consultation de programmiste, incidence financière, planification, éléments à fournir.
 - ⇒ Accompagner la mise en place de la démarche de programmation parallèlement à la conception : le cas des marchés de définition

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Questionnaire de satisfaction en fin de session.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

La démarche de programmation s'appuiera sur l'étude de cas concrets caractérisant les problématiques.

Un support de formation sera fourni réunissant l'ensemble des éléments de la formation, les méthodes et outils qui peuvent être utilisés. Selon les problématiques de chacun, d'autres supports complémentaires seront conseillés.

- ⇒ enquête type
- ⇒ outil d'aide à l'évaluation financière
- ⇒ support de consultation...

INTERVENANTS

• **Jean-Julien Lascaux, Programmiste**, architecte DPLG, responsable des agences Grand Sud de IOSIS Conseil, filiale de programmation, d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, administrative, environnementale du groupe IOSIS.

• **Jacques Suberbie, Maître d'Ouvrage**, responsable du Pôle Bâtiment au sein du Service Constructions de la Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de l'Environnement, du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

DÉBOUCHÉS

Orientée principalement en direction des équipes de conception, la formation a vocation

- à conforter une pratique professionnelle par l'appropriation de nouveaux supports de conception ;
- à amorcer un souhait de diversification professionnelle ;
- à favoriser un relationnel client par la consolidation des savoirs dans le conseil à la maîtrise d'ouvrage.

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA)

Siège : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, 83 rue Aristide Maillol – BP 10629

31106 Toulouse Cedex 1

N° d'agrément : 7331 P00 2031

SIRET : 193 101 508 000/11 - Code APE : 9215

FORMACODE : 22223

Responsable pédagogique

Jean-Julien Lascaux, Programmiste architecte DPLG

Coordination pédagogique

Nadia Sbiti, directrice du Cifca

nadia.sbiti@toulouse.archi.fr

Administration

Annie Montovany, administratrice du Cifca

annie.montovany@toulouse.archi.fr 05 62 11 50 63

Session d'approfondissement

APPROCHE DE LA PROGRAMMATION ARCHITECTURALE

Outil de planification, jeux d'acteurs, arbitrage, faisabilité, compromis...

PROGRAMME 2011

LIEU DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA)
Siège : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, 83 rue Aristide Maillol – BP 10629
31106 Toulouse Cedex 1
annie.montovany@toulouse.archi.fr 05 62 11 50 63

RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION

Pôle régional Midi Pyrénées de compétences en formation continue des professionnels de l'architecture et du cadre de vie
<http://www.polearchiformation.org>

Annie Montovany, administratrice du cifca
annie.montovany@toulouse.archi.fr 05 62 11 50 63

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1/ Remplir la demande d'inscription sur le site du Pôle Midi-Pyrénées :

<http://www.polearchiformation.org/accueil.html>

2/ Imprimer le devis et l'envoyer avec le règlement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENSA de Toulouse à l'adresse suivante :

ENSA de Toulouse, 83 rue Aristide Maillol
AGENCE COMPTABLE
BP 10629 - 31106 Toulouse Cedex 1

3/ Faire la demande de prise en charge à votre OPCA (OPCA PL, FIF PL, FAFIEC, AGEFOS, etc.) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et le devis.

CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

1/ L'inscription est définitive, uniquement si elle est accompagnée du règlement (cf. paragraphe 2 ci-dessus : procédure d'inscription).

2/ Date limite d'inscription ou de désistement : 8 jours avant la date prévue de la formation.

3/ Annulation ou report du stage par l'organisme de formation Les stagiaires seront prévenus par e.mail 5 jours avant la date prévue du stage. Le règlement sera restitué en cas d'annulation. Dans le cas d'un report, le règlement sera conservé pour la nouvelle session.

4/ Annulation du stage par le stagiaire :

- Au plus tard, 8 jours avant le début du stage : remboursement de la totalité du règlement.

- Moins de 8 jours avant le début du stage : une retenue de 40% sera effectuée sur le montant de la formation.

- Absence injustifiée et/ou annulation après le début du stage : aucun remboursement ne sera effectué.

5/ Impossibilité de suivre la formation : si un stagiaire, ne peut suivre une formation, quelle qu'en soit la cause, il peut se faire remplacer par un autre stagiaire (remplissant les conditions d'inscription et/ou les pré-requis), en prévenant l'organisme de formation, au plus tard 2 jours avant le début de la formation concernée.
